



## Édition Juillet 2011 (Mise à jour)

### Prix des classes spéciales de lait 5(a), (b) (c) et 4(m) pour le mois de : Août 2011

Classe de lait	M. G. (\$/Kg)	Protéine (\$/Kg)	Autres solides (\$/Kg)
5(a) *	5.1041 6.3%	6.0658 30.0%	0.7419 11.3%
5(b) *	5.1041 6.3%	3.1643 3.7%	3.1643 3.7%
5(c) *	5.0704 1.2%	2.4476 -2.6%	2.4476 -2.6%

\* Changement (%) du mois précédent

Pour les questions relatives aux **classes spéciales de lait 5 (a), (b), et (c)**, communiquer avec **Brigitte Hayes** au (613) 792-2057 ou par courriel à [brigitte.hayes@cdc-ccl.gc.ca](mailto:brigitte.hayes@cdc-ccl.gc.ca).

Classe de lait	M. G. (\$/Kg)	Protéine (\$/Kg)	Autres solides (\$/Kg)
4(m) AA	1.6500	1.6500	1.6500

**Note :** Ces prix sont en vigueur du 1 août 2011 jusqu'au 31 octobre 2011 et s'appliquent à la PLÉ utilisée dans la fabrication d'aliments pour animaux (AA).

4(m) CPL	--	1.7500	1.7500
----------	----	--------	--------

**Note :** Ces prix sont en vigueur du 1 août 2011 jusqu'au 30 septembre 2011 et s'appliquent au concentré protéique de lait (CPL) utilisé dans la fabrication des fromages admissibles, de nutraceutiques et d'aliments pour animaux de compagnie.

Pour toute question concernant la **classe spéciale 4(m)**, communiquez avec **Laval Létourneau** au (613) 792-2010 ou par courriel [laval.letourneau@cdc-ccl.gc.ca](mailto:laval.letourneau@cdc-ccl.gc.ca).

Les ingrédients laitiers...  
bons pour la **santé**,  
et dans vos **recettes** !



Soutien  
financier à  
l'innovation

### Fonds d'investissement partagé (FIP)

La Commission canadienne du lait (CCL) s'est engagée à promouvoir la croissance et l'innovation dans la fabrication de produits et d'ingrédients laitiers.

Donnez suite à vos idées en mettant au point de nouveaux produits. Avec le nouveau **Fonds d'investissement partagé (FIP)**, la CCL peut vous aider à hauteur de **300,000 \$** par projet pour des activités tels que :

- **Consultation** : Pour une entreprise qui veut obtenir une consultation préliminaire auprès d'un CTA reconnu par la CCL ou d'un consultant en gestion, en marketing, en sciences alimentaires ou en services techniques, la CCL couvrira 50 % des coûts des activités autorisées, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

Les petites entreprises (de moins de 25 employés) dont le projet de *Consultation* est d'une valeur égale ou inférieure à 5 000 \$ n'ont pas à verser de contribution de contrepartie. Dans leur cas, jusqu'à 100 % des coûts admissibles pourraient être remboursés par la CCL.

- **Développement de produits** : Si un projet est jugé admissible selon les critères établis dans la *Section 4*, la CCL en financera la moitié des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 250 000 \$.

Les projets qui mettent l'accent sur l'utilisation d'ingrédients riches en solides non gras (SNG) comme la poudre de lait écrémé, les concentrés protéiques de lait ou le lait écrémé liquide se verront accorder une attention prioritaire dans le cadre du **FIP de la CCL** et pourraient avoir droit à un niveau de financement supérieur.

**Pour en savoir davantage, communiquez avec :**

Francis Charette  
[Francis.charette@cdc-ccl.gc.ca](mailto:Francis.charette@cdc-ccl.gc.ca)  
(613) 792-2035

**Ou, rendez-vous sur :**  
**ingrédientsLAITIERS.ca**